

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2014**

CONVOCATION DU 14 AVRIL 2014

Date de convocation 14 avril 2014

Date d'affichage 14 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 18 avril 2014, à 20 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELION Dominique, Maire de Rantigny

Etaient présents : DELION Dominique, Maire, GAUCHER Christine, AMANAR Aziz, VAN ELSUWE Ophélie, MALLET Alain, DENIS Danielle, BAILLY Jean François, Adjoint au Maire, LOTH Corinne, DORION Yves, MAUGERY Laurence, DOVERGNE Nicolas, GAUTHIER Marie, VIGNOULLE Julien, TAMPERE Catherine, PIRES Benjamin, VERITE Gaëlle, BURNER Philippe, LEFEVRE Béatrice, BARBERY Jean Claude, HUGONET Christian, DOISE Pierre, MOULIOM Sabrina, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent: BACHIR Farid (pouvoir à Christian HUGONET).

En introduction, Dominique DELION, Maire de Rantigny fait part de la démission de Serge PRUDHOMME, qui est remplacé par Yves DORION, suivant sur la liste.

Le Maire procède ensuite à l'appel nominal des conseillers présents.

1) Situation CATERPILLAR

Dominique DELION fait part de son entretien, ce jour avec Mark WOUTERS, Directeur du site CATERPILAR de Rantigny.

Depuis la veille, le 17 avril 2014, des réunions d'information se sont tenues au sein de l'entreprise. CATERPILLAR a décidé de se désengager du site de Rantigny d'ici août 2015.

La procédure démarrera vendredi 25 avril 2014 par une réunion avec les partenaires sociaux. 244 salariés travaillent aujourd'hui sur le site de Rantigny.

Aucun licenciement ne devrait avoir lieu en 2014, seul un appel à départ volontaire sera fait jusqu'au 31 décembre 2014.

A compter du 1^{er} janvier 2015 une des 3 lignes de production sera démontée et transférée aux Etats-Unis.

En août 2015, une 2^{ème} ligne de production sera également démontée et transférée aux Etats-Unis ainsi que la 3^{ème} et dernière en l'absence de repreneur.

Dans l'hypothèse d'un repreneur (situation souhaitée par M. WOUTERS), la 3^{ème} ligne de production serait cédée ainsi qu'une licence d'exploitation et un carnet de commandes de 3 ans afin de permettre au repreneur de disposer de temps pour se diversifier.
La société CATERPILLAR souhaite également céder l'ensemble du site dont elle est propriétaire.

Causes du désengagement :

La division Matériel Routier est actuellement constituée de 4 sites (Italie, Rantigny, Etats-Unis, Chine) et réalise son chiffre d'affaires à 75% avec des marchés publics.

Le maintien du site de Grenoble, qui appartient à une autre division, n'a aucun lien avec la décision prise pour le site de Rantigny.

La surcapacité de production actuelle génère une perte pour la division d'environ 2 millions d'euros par mois.

30% du marché est actuellement fabriqué en Europe pour seulement 13% de besoins.

Les parts de marchés en Afrique et au Moyen Orient qui ne sont pas soumises aux mêmes contraintes liées aux normes de lutte contre la pollution ont été prises par la Chine.

L'enclavement en centre ville du site de Rantigny ne permet pas d'envisager l'installation de lignes de production d'engins conséquents.

Le personnel formé et hautement professionnel n'est en aucun cas responsable de la situation. CATERPILLAR qui a investi ces dernières années PLUS de 13 millions d'Euros sur site de Rantigny ne se désengage pas de la France.

On peut penser que les récentes lois votées aux Etats-Unis, exonérant de certaines taxes les entreprises qui rapatrient une partie de leur production, ont influé sur la prise de décision.

M. le Maire sollicité par la presse écrite et par FR3 a annoncé son engagement à travailler avec la Direction et les représentants syndicaux du site afin de trouver des solutions pour les 244 salariés. Par ailleurs, l'impact auprès de tous les sous-traitants de l'usine doit être également mesuré, ainsi que pour tous les autres acteurs qui doivent être identifiés. Un accompagnement personnalisé devra ensuite être organisé.

2) Vote du procès verbal de la séance du 5 avril 2014

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 5 avril est approuvé à l'unanimité.

3) Vote de la composition des commissions municipales

Avant de procéder au vote, Dominique DELION explique le rôle générique des 12 commissions :

Les commissions sont des organes de proposition.

Les commissions sont chargées d'étudier tous les dossiers et projets de leur domaine d'attribution. Elles font des propositions qui, avant mise en application, doivent être avalisées par le Bureau Municipal ou par le Conseil Municipal.

Les domaines de compétences des commissions seront :

1 - Finances :

Budget.

Compte administratif.

Emprunts.

Soutien aux autres commissions à l'obtention de financements.
Recherche d'investisseurs.
Optimisation de l'utilisation des finances communales.

2 - Entreprenariat et développement économique :

Relations avec les commerçants, artisans et entreprises.
Pérennisation des entrepreneurs locaux.
Relations avec les futures entreprises.

3 - Communication :

Interactivité avec la population.
Site internet.
Relations avec la presse.
Gestion des modes d'affichages de l'information.
Echo de Rantigny.
Gestion de la transparence vis-à-vis de la population.

4 - Sécurité :

Mise en place du dispositif « voisins vigilants ».
Mise en place de la vidéo-protection.
Sécurité routière (vitesse, signalétique, ...)

5 - Travaux et urbanisme :

Projet urbain et autorisations afférentes.
Travaux concernant la ville et son évolution.
Gestion du stationnement.
PLU.

6 - Patrimoine :

Gestion du patrimoine communal.
Identification des besoins de locaux et de leur évolution.
Elaboration du schéma d'utilisation des locaux communaux.
PLU.

7 - Santé :

Recherche de médecin(s).
Favoriser l'installation de professionnels de santé.
Accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite.
Négociation d'une mutuelle de santé collective.
Actions de prévention auprès des écoles.

8 - Vie locale et Environnement :

Animations ne relevant pas de la culture et du sport (fête locale, colis des aînés, ...).
Marché de Noël.
Embellissement de la commune.
Vie associative (autre que sportive).

9 – Solidarité active :

Politique en faveur de la jeunesse.
Pass permis de conduire.
Pass BAFA.
Accompagnement des jeunes, des actifs et des aînés.

10 - Enfance :

Domaine scolaire et périscolaire.
Petite enfance.

11 - Culture :

Animation culturelle.
Bibliothèque.
Relations culturelles avec les entités extérieures à la commune.

12 - Sport :

Animations sportives.
Relations avec les associations sportives.
Développement des actions sportives.

Considérant que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux, le Maire propose qu'elles soient composées de 5 membres de la liste majoritaire et d'un représentant des 3 autres listes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres des commissions municipales et sont nommés à l'unanimité :

Commission finances :

Jean François BAILLY
Aziz AMANAR
Ophélie VAN ELSUWE
Danielle DENIS
Catherine TAMPERE
Philippe BURNER
Christian HUGONET

Commission entrepreneuriat et développement économique

Aziz AMANAR
Christine GAUCHER
Marie GAUTHIER
Julien VIGNOULLE
Gaëlle VERITÉ
Philippe BURNER
Christian HUGONET

Commission communication

Aziz AMANAR
Corinne LOTH
Nicolas DOVERGNE
Marie GAUTHIER
Gaëlle VERITÉ
Béatrice LEFEVRE

Commission sécurité

Danielle DENIS
Aziz AMANAR
Alain MALLET
Jean François BAILLY
Nicolas DOVERGNE
Jean Claude BARBERY

Commission travaux et urbanisme

Alain MALLET
Aziz AMANAR
Ophélie VAN ELSUWE
Corinne LOTH
Nicolas DOVERGNE
Philippe BURNER
Christian HUGONET
Pierre DOISE

Commission patrimoine

Ophélie VAN ELSUWE
Aziz AMANAR
Alain MALLET
Danielle DENIS
Jean François BAILLY
Jean Claude BARBERY
Christian HUGONET

Commission santé

Jean François BAILLY
Ophélie VAN ELSUWE
Marie GAUTHIER
Julien VIGNOULE
Yves DORION

Commission vie locale et environnement

Christine GAUCHER
Alain MALLET
Danielle DENIS
Corinne LOTH
Nicolas DOVERGNE
Béatrice LEFEVRE
Sabrina MOULIOM

Commission solidarité active

Christine GAUCHER
Laurence MAUGERY
Nicolas DOVERNE
Benjamin PIRES
Béatrice LEFEVRE
Farid BACHIR

Commission enfance

Ophélie VAN ELSUWE
Christine GAUCHER
Catherine TAMPERE
Laurence MAUGERY
Yves DORION
Sabrina MOULIOM

Commission culture

Danielle DENIS
Catherine TAMPERE
Corinne LOTH
Nicolas DOVERGNE
Béatrice LEFEVRE
Farid BACHIR

Commission sports

Alain MALLET
Christine GAUCHER
Catherine TAMPERE
Corinne LOTH
Benjamin PIRES
Jean Claude BARBERY
Farid BACHIR

4) Désignation des délégués et représentants aux différentes instances externes à la commune

Etablissement Public Foncier Local de l'Oise

L'article 11 des statuts l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise fixe que chaque membre de l'établissement est représenté dans une assemblée générale et que le mandat de leurs délégués (titulaires et suppléants) suit, quant à sa durée, celui des organes délibérants qui les ont désignés.

Aussi, considérant les élections municipales, et pour permettre la représentation de notre collectivité au sein de l'établissement, le Conseil municipal doit désigner ses délégués pour siéger à l'assemblée générale de l'EPFLO, au nombre de un titulaire et un suppléant.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité Ophélie VAN ELSUWE, Titulaire et Jean François BAILLY, suppléant, délégués du Conseil municipal pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'EPFLO.

Commission municipale d'urbanisme

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 juin 2012 prescrivant l'élaboration du PLU de la commune de Rantigny sur l'ensemble du territoire communal, et considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante à l'issue des élections municipales, et la nécessité de constituer une nouvelle commission municipale d'urbanisme,

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité les membres ci-après :

Aziz AMANAR
Ophélie VAN ELSUWE
Alain MALLET
Danielle DENIS
Jean François BAILLY
Philippe BURNER
Christian HUGONET
Pierre DOISE

La commission Municipale d'Urbanisme ainsi constituée sera présidée par Dominique DELION, Maire de Rantigny.

Secteur local d'énergie du SE60

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat de l'Oise pour l'électricité, il faut prévoir la mise en place des secteurs locaux d'énergie et désigner des délégués.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Dominique DELION et Ophélie VAN ELSUWE.

Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain

Considérant que la commune est adhérente à la Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain,

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité les délégués suivants :

Christine GAUCHER, déléguée titulaire

Aziz AMANAR, délégué suppléant

GEP des Vallées Bréthoise

Considérant que la commune est adhérente GEP des Vallées Bréthoise, le Conseil municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

Alain MALLET

Catherine TAMPERE

Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche, le Conseil municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

Titulaires : Dominique DELION

Corinne LOTH

Suppléant : Nicolas DOVERGNE

C.N.A.S.

Considérant que la commune est adhérente au CNAS afin de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Christine GAUCHER comme déléguée.

Commission des Marchés Publics

Le Conseil municipal nomme à l'unanimité :

Titulaires : Dominique DELION

Aziz AMANAR

Jean François BAILLY

Suppléants : Ophélie VAN ELSUWE

Christian HUGONET

Danielle DENIS

5) Désignation du correspondant défense

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Dominique DELION, correspondant Défense.

6) Taux d'imposition 2014

Le Maire, Dominique DELION, propose à l'assemblée de ne pas augmenter le taux d'imposition pour 2014,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conserver les taux appliqués en 2013 soit :

Taxe d'habitation :	16,39 %
Taxe foncière (bâti) :	24,86 %
Taxe foncière (non bâti) :	74,92%
CFE :	18,07%

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21 heures 00